

Question orale relative à la collecte des petits encombrants à domicile

Giovanni Bordonaro

Durant la période de confinement la commune a mis en place un service de collecte à domicile pour permettre aux habitants de se débarrasser de leurs déchets. Il aurait donc fallu attendre une épidémie mondiale pour qu'un tel projet à l'échelle communale voit le jour. Mais bref, réjouissons-nous quand une initiative ambitieuse se concrétise.

J'aurai voulu savoir quel bilan la commune tire de cette initiative :

- Combien de demandes/rendez-vous le service a-t-il enregistré ?
- Le service de collecte a-t-il pu répondre à toute les demandes et combien de temps faut-il attendre en moyenne pour obtenir un rendez-vous ?
- Songez-vous à maintenir ce service de façon permanente pour l'après-covid, voire le renforcer ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.



ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 25 -11- 2020

Monsieur BORDONARO Giovanni
Rue Henri Caron 45

1070 BRUXELLES

**CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE – SERVICE ENTRETIEN - PROPRETE.**

Votre correspondant : A. STAES
Chef de Division
☎ 02/558.53.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2020.QE.BG.3 - OL

Objet : réponse à votre question orale, transformée en question écrite suite à l'annulation de la séance du Conseil communal du 22 octobre 2020, adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant la collecte des petits encombrants à domicile.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question relative à la collecte des petits encombrants à domicile, nous avons le plaisir de vous informer que 550 enlèvements à domicile d'objets encombrants sur rendez-vous ont été effectués entre le 30 avril et le 30 octobre 2020 dont 325 demandes ont été enregistrées par téléphone et 225 demandes par Irisbox.

Concernant le temps d'attente, le délai est approximativement d'une semaine et nous avons pu satisfaire à la plupart de toutes les demandes.

Au vu du succès rencontré auprès de la population, nous souhaitons maintenir ce service qui serait repris par l'Agence Bruxelles-Propreté, exclusivement pour la Commune d'Anderlecht et selon les modalités que nous avons mises en place, en prévoyant une plage horaire plus ou moins fixe de 30 minutes pour le passage du camion le jour convenu du rendez-vous de sorte que les demandeurs ne doivent pas patienter chez eux toute la journée.

Dans le même temps, le Service Entretien conservera la collecte pour les encombrants encore en bon état en regroupant tous les rendez-vous sur quelques jours par mois en vue de simplifier le travail de l'équipe d'ouvriers qui s'en chargera, en raison du petit nombre de demandes pour ce type de collecte.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Echevin de l'Entretien de l'Espace public,

M. VERMEULEN.

A. NEUZY.